

Autorisant L'installation de barnums
place du Presbytère et parc Horn Bad Mein Berg dans le cadre de
la journée « Peintres dans la rue » le dimanche 30 juin 2024

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 24 juin 2024, par M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art, sollicitant l'autorisant d'organiser une journée « Peintres dans la rue » le dimanche 30 juin 2024 à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1^e

Le dimanche 30 juin 2024, M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art est autorisé à organiser une journée « Peintres dans la rue » dans le centre-ville avec installation de deux barnums place du Presbytère et parc Horn Bad Mein Berg.

Article 2

A compter du vendredi 28 juin 2024 à 8h00 et jusqu'au lundi 1^{er} juillet 2024 à 8h00, le stationnement sera interdit sur une partie de la place du Presbytère pour l'installation d'un barnum.

Article 3

- Le Directeur Général des Services de la CN,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable du service technique de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- M. Patrick LECHEVRETEL – Président de l'association Villed'Art

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 25/06/2024 au 16/07/2024
La notification faite le 25/06/2024

Fait à Villedieu les Poêles-Rouffigny
mardi 25 juin 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER